



Comité National CGT des Privés d'Emploi

Montreuil 13/01/2009

Aux Comités Locaux

INFO N°6

Négociation Assurance Chômage

- CGT - FO - CFTC ne signent pas l'accord sur l'Assurance Chômage.
- La CGC se prononcera le 20 janvier.
- La CFDT est pour l'instant la seule organisation à avoir signée.

L'accord UNEDIC, s'il est mal parti n'est pas encore mort. D'après le code du travail il suffit d'une seule signature d'une organisation syndicale pour valider un accord interprofessionnel.

Plusieurs hypothèses possibles :

1. Si trois organisations syndicales usent de leur droit d'opposition l'accord est annulé en vertu de la loi Fillon de mai 2004, mais CFTC a déjà annoncé qu'elle n'utiliserait pas de ce droit.
2. Même si l'accord n'est pas signé par l'ensemble des organisations syndicales, le gouvernement peut l'agréer immédiatement après consultation pour avis du comité national pour l'emploi.
3. Si deux organisations syndicales usent de leur droit d'opposition écrit et motivé, les pouvoirs publics doivent consulter de nouveau le comité national pour l'emploi avec un rapport qui précise la portée des dispositions en cause ainsi que les conséquences de l'agrément. Ils peuvent passer outre les oppositions mais doivent motiver leur décision.

D'autre part, l'UNEDIC s'est penchée sur l'impact que pourrait avoir cette réforme de l'assurance chômage sur 2009 et 2010 :

Pour **2009 il y aurait 76 500 chômeurs de plus indemnisés** « grâce à la réforme » et cela coûterait 282 millions d'euros de dépense en plus et 454 millions d'euros de baisse de cotisations, soit un coût total de 766 millions d'euros.

Pour **2010 il y aurait 88 400 chômeurs de plus indemnisés** et cela coûterait 517 millions d'euros de dépense en plus et 1.18 milliards de baisse de cotisations, soit un coût total de 1.79 milliards d'euros.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des milliers de sorties anticipées que cette réforme va engendrer. Entre les entrées et sorties, en moyenne sur l'année, l'effectif journalier de chômeurs indemnisés serait seulement d'environ **16 000 personnes**.

ON est loin de ce qu'**affirme la CFDT à savoir : entrée de 300 000 chômeurs indemnisés**.

Pour nous il était facile à comprendre.

Comment indemniser plus de chômeurs avec le même budget :

Facile ! Diminuer les droits de 65% des autres,

Exemple :

Avant : 16 mois de cotisations donnait droit à 23 mois d'indemnisation.

Aujourd'hui : 16 mois de cotisations donnent droit à 16 mois d'indemnisation ;

Résultat : Perte de 7 mois pour cet exemple.

D'autres infos vous parviendront dans les prochains jours

Fraternelles salutations

Jean-François KIEFER
Secrétaire Général